



En raison de la pandémie, la Ville de Montmagny a suspendu momentanément la parution de son *Journal municipal* mensuel. Voici quelques informations à savoir en ce mois de juin.

RÉOUVERTURE DE PLUSIEURS INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

C'est à compter du 8 juin que l'hôtel de ville sera de nouveau accessible à la population, mais seulement pour des cas d'exception. Les citoyens doivent donc continuer de privilégier les services en ligne offerts via le ville.montmagny.qc.ca et par téléphone au **418 248-3361**. Pour assurer un meilleur fonctionnement et la sécurité de tous, la prise de rendez-vous est obligatoire pour rencontrer un membre du personnel. Des mesures sanitaires et de distanciation devront évidemment être observées sur place.

Le Lieu historique national de la Maison sir Étienne-Pascal-Taché sera également accessible au public à partir du 8 juin alors que la Bibliothèque de Montmagny est rouverte depuis le 2 juin. Ici aussi, des mesures sanitaires et de distanciation physique seront de mise. Pour obtenir tous les détails à cet effet, il suffit de visiter les sites Web maisontache.com et bibliothequedemontmagny.com.

DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

Même si l'hôtel de ville rouvrira le 8 juin, l'utilisation des services en ligne sera à privilégier. Plusieurs demandes de permis pour les secteurs résidentiel ou commercial peuvent aisément se faire au ville.montmagny.qc.ca/permis.



CAMP DE JOUR

Malgré les nombreux défis qui devront être relevés, les enfants âgés de 5 à 11 ans pourront fréquenter le Camp de jour cet été. En raison des ratios enfants/animateurs imposés, des mesures d'hygiène à accentuer et de la distanciation sociale à respecter, 140 enfants pourront être accueillis du 29 juin au 14 août.

Il ne sera par contre plus possible d'inscrire un enfant à la semaine et seuls les résidents de Montmagny seront acceptés. **L'inscription se fait seulement en ligne à compter du mardi 2 juin, à 18 h.** Pour aider les usagers à se créer un **Accès citoyen**, des tutoriels sont disponibles en ligne. Toutes les informations au ville.montmagny.qc.ca/campsestivaux.



UN ÉTÉ « SHOW » FAIT RELÂCHE EN 2020

Afin de rester fidèle à sa mission, et parce que le gouvernement a interdit la tenue de festivals ou d'événements culturels jusqu'au 31 août, la Société de développement économique (SDÉ) et la Ville de Montmagny se voient malheureusement dans l'obligation d'annoncer qu'aucun spectacle extérieur ne sera présenté à place Montel cet été.

Quelques possibilités ont été évaluées, mais pour ne pas dénaturer l'évènement et baisser les standards de qualité, Un été « show » fera relâche en 2020. La Ville n'exclut toutefois pas la possibilité d'offrir quelques prestations au cours de la période estivale, mais dans une autre formule qui reste encore à définir.

REPRISE DES INTÉRÊTS

Depuis le 23 mars dernier, pour donner un répit à ses citoyens, la Ville de Montmagny n'impose aucun intérêt ni pénalité sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales. Cette mesure d'allègement prendra toutefois fin le 31 juillet et à compter du 1^{er} août, le taux d'intérêt sur les taxes municipales redeviendra à 10 % et celui des pénalités à 5 %. Les propriétaires devant un solde sont invités à le régler pour éviter d'avoir à payer des intérêts. Il est possible de prendre entente pour échelonner les paiements en contactant M^e Karine Simard ou M^e Jessica Bilodeau au 418 248-3361.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les terrains de tennis Desjardins, le skate parc Optimiste et les Jardins communautaires ont rouvert dernièrement et le mobilier urbain (bancs et tables) est également de nouveau accessible. Il est important de respecter les consignes en vigueur sur chacun des sites. Au moment d'écrire ces lignes, les modalités entourant l'accès aux modules de jeux, récemment autorisé par la Santé publique, étaient en discussion.



MARCHÉ PUBLIC DU CENTRE-VILLE

Fort attendue des consommateurs soucieux de se procurer des produits locaux frais, l'ouverture du marché public du centre-ville est prévue à la fin du mois de juin avec la mise en place de consignes sanitaires appropriées. La SDÉ de Montmagny, gestionnaire du site, recrute présentement des producteurs. Détails sur la page Facebook Marché public de Montmagny.

CALENDRIER DES COLLECTES

1 ^{ER} AU 5 JUIN	 	
8 AU 12 JUIN	  	Secteur rural 11 JUIN
15 AU 19 JUIN	 	
17 ET 18 JUIN	 	Réservation : 418 248-3361 avant vendredi 12 juin, 15 h
22 AU 26 JUIN	  	Secteur rural 25 JUIN
24 JUIN	 	Fête nationale du Québec Collecte bacs bleus JEUDI 25 JUIN
29 ET 30 JUIN	 	

Téléchargez le calendrier complet de juin disponible en version imprimable : ville.montmagny.qc.ca/collectes

Séances du conseil les 8 et 29 juin
ville.montmagny.qc.ca/seances

ARROSAGE DES PELOUSES

En raison de l'arrosage des pelouses, des faibles précipitations reçues et du rinçage unidirectionnel en cours, le niveau d'eau du réservoir varie énormément. La Ville de Montmagny demande aux citoyens de respecter l'horaire d'arrosage établi pour éviter une pénurie d'eau potable. Le règlement permet l'arrosage entre 20 h et 22 h les jeudis et samedis pour les numéros civiques pairs et les mercredis et vendredis pour les impairs.

CUEILLETES DE RÉSIDUS VERTS

S'ils ne sont pas déposés dans un bac brun, les résidus verts doivent obligatoirement être mis dans des sacs de papier compostables. Les sacs de plastique sont refusés. Détails au ville.montmagny.qc.ca/collectes.

RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL

Le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc est en cours à Montmagny jusqu'à la mi-juin. Cela peut causer des désagréments comme une baisse de pression ou une eau brouillée. En présence d'une eau colorée, il suffit de laisser couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle retrouve sa couleur. Cette coloration n'engendre cependant aucun risque pour la santé.

FEUX À CIEL OUVERT INTERDITS

Il est toujours **STRICTEMENT INTERDIT** de faire des feux à ciel ouvert sur le territoire. L'indice d'inflammabilité est extrême et le Service de la sécurité incendie et civile veut préserver sa capacité d'intervention. La collaboration des citoyens est demandée. Des constats d'infractions pourraient être émis.



COMPTE SUR MOI, J'ACHÈTE LOCAL!

Parce que nos commerces d'ici assurent notre qualité de vie, la SDÉ de Montmagny et les organismes de développement de la région ont lancé la campagne « **Compte sur moi, j'achète local!** » pour sensibiliser la population et faire découvrir les commerces d'ici. Des capsules vidéo ont été réalisées que l'on peut visionner sur le site solidaritemontmagny.com.